



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
CONVENTION DE PARTENARIAT FESTIVAL « CIRQU'À L'OUEST » 2026
Autorisation de signature

N°2026_079

Date d'affichage de la liste des délibérations : **26 mai 2026**

Date de transmission en Préfecture : **26 mai 2026**

Date de mise en ligne : **26 mai 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **12 mai 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Laurence BEUGRAS**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Valérie GRILLON - Claude MARCOLET - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Agnès SÉNÉCLAUZE - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Laurent MACON - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Marie DELAHAYE - Xavier FRANCO - Omar KLAÏ - Yeabsera RAVET - Christiane CONSTANT - Didier DUBOIS - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Bruno THUET (à Agnès BÉRAL) - Olivier CAPEL (à Xavier FRANCO) - Anne JUSTIN (à Lionel CATRAIN) - Erwan LE SAUX (à Marie DELAHAYE)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

En 2019, la Régie Culturelle Autonome de la Ville de Brignais a initié un événement culturel de rayonnement intercommunal sous le nom Festival « Cirqu'À L'Ouest ». Après le succès des 4 dernières éditions, dont la dernière localisée à Vourles, le Festival « Cirqu'À L'Ouest » 2026 fait son retour à Brignais

Pour cette 5ème édition, le festival se tiendra du 27 au 29 novembre 2026 avec 4 représentations du spectacle « PANDAX » joué en séances scolaires et en séances tout public.

Pour cette nouvelle édition, cinq partenaires se joignent à Brignais : les communes de la C.C.V.G. soit Chaponost, Millery, Montagny et Vourles et la commune de Mornant de la COPAMO avec le Théâtre Jean Carmet.

Une convention formalise les engagements de chaque partenaire détaillant notamment les apports financiers de chacun, soit un montant de 2 000 € (deux mille euros) pour chaque commune.

La commission n°1 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 12 mai 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes de la convention telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire ou, à défaut l'élu délégué, à signer ladite convention entre les différents partenaires
- DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 74 – compte 74741 du budget annexe de la RCAVB pour les communes de la C.C.V.G. – exercice 2026
- DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 74 – compte 74748 du budget annexe de la RCAVB pour les autres communes – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Laurence BEUGRAS

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD